



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

#### **Sont présents**

M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5  
M. Éric Rioux, conseiller #6

#### **Sont absents**

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4  
Mme Dominique Martel, Mairesse

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Ghislain Quintal, conseiller # 5, agissant à titre de président d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

---

#### **1.OUVERTURE**

#### **2.ORDRE DU JOUR**

#### **3.PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

#### **4.CORRESPONDANCE**

#### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6.URBANISME**

##### **6.1RAPPORT DES PERMIS ÉMIS**

#### **7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

##### **7.1COMPTES À PAYER**

##### **7.2CONTRAT ANNUEL D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2023**

##### **7.3ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE SPE VALEUR ASSURABLE 2023**

##### **7.4COMITÉ – ENVIRONNEMENT**

##### **7.5AMANDEMENT DE LA RÉOLUTION 2022.02042 - TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS AFFECTÉ AUX TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN ST-IGNACE**

##### **7.6AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ**

#### **8.VOIRIE**

##### **8.1DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES ET POINTS D'EAU**

##### **8.2DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE 2IEM RANG**

##### **8.3DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE 1<sup>ER</sup> RANG SUD**

##### **8.4REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

8.5 REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES  
DOSSIER N°KJU69882

## 9. LOISIRS

9.1 AUTORISATION MUNICIPALE POUR LES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL AUX LOCATAIRES DE LA SALLE

## 10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 RÉVISION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

12.2 CAMPAGNE DES POINSETTIAS DE LA FONDATION AU DIAPASON

12.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FONDATION CLAUDE DE SERRES

12.4 AIDE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE CONCERNANT LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURAGAN FIONA

12.5 PACTE BROME-MISSISQUOI : FINANCEMENT DES ACTIVITÉS POUR LA REVITALISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PÔLE DE BEDFORD

12.6 FÊTE NATIONALE RASSEMBLÉE

## 13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

---

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

### 2. ORDRE DU JOUR

2022.11173  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 7 novembre 2022, soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

2022.11174  
ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

### 4. CORRESPONDANCE

### 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### 6. URBANISME

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

**6.1 Rapport des permis émis**

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en octobre 2022.

**7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

**7.1 Comptes à payer**

2022.11175

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**7.2 Contrat annuel d'assurances de dommages 2023**

2022.11176

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec et le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers pour 2023;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 20 139.93 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**7.3 Acceptation de l'offre de service de SPE valeur assurable 2023**

2022.11177

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie de la dernière année d'application du rabais pour une évaluation professionnelle, concernant son contrat annuel d'assurance dommages.

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger la durée de cet avantage et que pour ce faire, elle doit prendre les services d'un évaluateur agréé.

ATTENDU QUE FQM Assurances a procédé au renouvellement de l'entente avec la firme SPE Valeur assurable visant à offrir, à tarifs préférentiels, un service d'évaluation des valeurs assurables des bâtiments pour les assurés de la MMQ.

ATTENDU QUE FQM Assurances recommande l'utilisation des services de SPE Valeur Assurable.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 6 875 \$ plus taxes applicables qui sera prévu au budget 2023.

ADOPTÉE

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### 7.4 COMITÉ – ENVIRONNEMENT

2022.11178

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire répondre à l'impératif de la crise environnementale et se prémunir d'un plan d'action à cet effet, elle souhaite mettre sur pied un comité environnemental.

CONSIDÉRANT que ce dernier aura pour mission de prendre en charge les actions proposées au sein du plan d'action, afin de favoriser la pérennité des écosystèmes naturels, ainsi que l'adoption de pratiques davantage consciencieuses de la nature.

CONSIDÉRANT que ce dernier sera composé de deux élus municipaux et appuyé par la direction générale.

CONSIDÉRANT que ce dernier sera appuyé dans sa mission et sa vision du groupe de travail en environnement, composé à son tour des 2 élus siégeant sur le comité et de 2 à 5 citoyens. Celui-ci se rencontrera minimalement 6 fois par année.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU

QUE soit formé un comité environnement;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge :

- Deux membres du conseil municipal
- Un membre de l'administration générale à titre de support administratif

QUE ce comité soit chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge dans l'exercice de sa vision qui entend accroître la conservation et la protection de l'environnement sur le territoire de la municipalité dans une perspective de développement durable. L'atteinte de ce but nécessite :

- Une mobilisation de tous les secteurs en augmentant la sensibilisation et la diffusion de l'information en vue d'intégrer les citoyens dans le processus de décision ;
- La définition d'une politique environnementale qui est un cadre de référence décisionnelle et l'élaboration d'un plan d'action;
- La mise en œuvre des actions portées vers le développement durable afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents ;
- La création d'un cadre de vie saine et de qualité permettant un accès équitable et inclusif aux services publics et opportunités d'emploi;
- L'assurance d'une relève agricole formée et consciente des enjeux environnementaux et;
- Les conditions propices à l'établissement durable des personnes diverses en leur permettant de s'adapter à leur nouvel environnement.

### 7.5 AMANDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2022.02042 - Transfert d'un montant du surplus affecté aux travaux de resurfaçage du chemin St-Ignace

2022.11179

ATTENDU QUE le conseil avait, par la résolution 2022.02042 autorisé le transfert d'un montant de trois-cent-mille dollars (300 000 \$) de surplus affectés pour les travaux de resurfaçage sur le chemin St-Ignace, vers les travaux prévus sur le 5<sup>ème</sup> rang Nord et Sud.

ATTENDU QUE les fonds étaient disponibles dans le surplus non affecté et non dans les surplus affectés pour les travaux de resurfaçage sur le chemin St-Ignace ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'amender la résolution 2022.02042.

### 7.6 Affectation de surplus non affecté

2022.11180

ATTENDU QUE des travaux de réfection sur le 5<sup>ème</sup> rang nord et sud sont prévus selon le plan triennal de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la municipalité désire affectée un montant de 300 000 \$ du surplus non-affecté aux travaux de réfection du 5<sup>ième</sup> rang nord et sud.

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise le transfert d'un montant de trois-cent-mille dollars (300 000 \$) du surplus non-affectés vers les travaux prévus sur le 5<sup>iem</sup> rang Nord et Sud.

QUE ce conseil décrète que cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

**8. VOIRIE**

**8.1 Déneigement des entrées et points d'eau**

2022.11181

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre d'Exc. André Gagnon inc. pour le déneigement des entrées du bureau municipal, du centre communautaire ainsi que des points d'eau sur le chemin Saint-Ignace pour une somme de 1794.45 \$ plus taxes applicables pour l'hiver 2022-2023.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**8.2 Déneigement du point d'eau sur le 2<sup>iem</sup> rang**

2022.11182

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Pierre-Luc Coupal pour le déneigement du point d'eau sur le 2<sup>er</sup> rang pour une somme de 200 \$ pour l'hiver 2022-2023.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**8.3 Déneigement du point d'eau sur le 1<sup>er</sup> rang Sud**

2022.11183

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Mathieu Cantin pour le déneigement du point d'eau sur le 1<sup>er</sup> rang Sud pour une somme de 200 \$ pour l'hiver 2022-2023.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**8.4 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

2022.11184

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge approuve les dépenses d'un montant de 944 626 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

---

ADOPTÉE

## **8.5 Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales DOSSIER n°KJU69882**

2022.11185

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 611 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

## **9. LOISIRS**

### **9.1 Autorisation municipale pour les demandes de permis d'alcool aux locataires de la salle**

2022.11186

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la demande de permis de réunion par les locataires pour la période de décembre 2022 à décembre 2023, afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans la salle du centre communautaire.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer les demandes de permis au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

**10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. AFFAIRES DIVERSES**

**12.1 Révision du contrat de location de la salle communautaire**

2022.11187

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE CE conseil autorise l'indexation des prix de la location de la salle communautaire pour l'année 2022, comme suit :

Non citoyen : 150 \$ (pour 24h et selon les termes du contrat)

Location citoyenne standard : 125 \$ (pour 24h et selon les termes du contrat)

Location réunion seulement (3 h et moins) organismes reconnus : 60 \$

ADOPTÉE

**12.2 Campagne des poinsettias de la Fondation au Diapason**

2022.11188

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 200\$ à titre de don pour l'organisme La Maison au Diapason;

QUE le conseil autorise l'achat de 3 poinsettias pour le bureau municipal et le centre-communautaire Albert Santerre.

L'achat regroupé avec des citoyens est aussi possible et est proposé dans le journal municipal, édition de novembre.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

.

**12.3 Demande d'aide financière pour la fondation Claude de Serres**

2022.11189

QUE le conseil appui la raison d'être de la fondation qui est de soutenir le maintien et le rétablissement à domicile.

QUE le conseil soit conscient des services offerts par cette fondation à plusieurs de ces citoyens et qu'il désire pérenniser ce service aux citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil aimerait s'engager sur une base annuelle et ce à partir de 2023 en offrant 1 \$ par citoyen, totalisant ainsi 750 \$ par année.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**12.4 AIDE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE CONCERNANT LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'OURAGAN FIONA**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

2022.11190

CONSIDÉRANT le passage, à la fin de septembre 2022, de l'ouragan Fiona îles-de-la-madeleine ;

CONSIDÉRANT l'impact du passage de l'ouragan Fiona dans la municipalité Les îles-de-la-Madeleine et pour ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que les élus de Brome-Missisquoi sont sensibles à la situation vécue par la municipalité Les îles-de-la-Madeleine et par ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge, considère na pas avoir assez d'informations relatives à l'aide à donner et qu'il ne considère pas être l'instance qui devrait venir en aide aux îles-de-la-madeleine ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge ne désire pas offrir son support à la municipalité Les îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**12.5 Pacte Brome-Missisquoi : financement des activités pour la revitalisation socio-économique du pôle de Bedford**

2022.11191

**ATTENDU QUE** le comité de direction du plan du pôle de Bedford souhaite embaucher une ressource pour la mise en œuvre du plan de revitalisation socio-économique de Bedford;

**ATTENDU QU'**une demande de financement sera déposée au MAMH dans le cadre du programme FFR volet 4 pour l'embauche d'un chargé de projet pour la mise en œuvre du plan et la continuation des activités du projet Loisirs actifs;

**ATTENDU QUE** le projet de développement d'un parc industriel intermunicipal en lien avec le calcaire est abandonné pour le moment par la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford et qu'il reste un résiduel de 27 623,87 \$ de la subvention Pacte Brome-Missisquoi;

**ATTENDU QUE** le comité pour la mise en œuvre du plan de revitalisation du pôle de Bedford souhaite que cet argent résiduel soit attribué pour la mise en œuvre de projets du plan et de Loisirs actifs;

**ATTENDU QU'**une contribution municipale de 35%, soit 14 874.39 \$ est exigée pour avoir accès au Pacte Brome-Missisquoi;

**ATTENDU QUE** le comité du plan de revitalisation propose que la contribution municipale soit calculée selon la richesse foncière (50%) et la population (50%).

**RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE EXIGÉE PAR LE PACTE BROME-MISSISQUOI**

| Municipalité               | RFU 2022       | Contribution selon RFU | Population 2022 | Contribution selon la population | Contribution totale |
|----------------------------|----------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------|
| Ville de Bedford           | 274 830 319 \$ | 1680,70 \$             | 2 652           | 2864,28 \$                       | <b>4 055,88 \$</b>  |
| Canton de Bedford          | 118 879 400 \$ | 726,99 \$              | 723             | 780,87 \$                        | <b>1 347,43 \$</b>  |
| Notre-Dame-de-Stanbridge   | 165 286 110 \$ | 1010,79 \$             | 670             | 723,63 \$                        | <b>1 551,76 \$</b>  |
| Saint-Ignace-de-Stanbridge | 172 400 900 \$ | 1054,30 \$             | 752             | 812,19 \$                        | <b>1 669,56 \$</b>  |
| Saint-Armand               | 277 273 393 \$ | 1695,64 \$             | 1 266           | 1367,34 \$                       | <b>2 739,43 \$</b>  |
| Stanbridge Station         | 66 631 000 \$  | 407,47 \$              | 279             | 301,33 \$                        | <b>634,10 \$</b>    |
| Pike River                 | 140 841 700 \$ | 861,30 \$              | 544             | 587,54 \$                        | <b>1 296,44 \$</b>  |
| Stanbridge                 |                |                        |                 |                                  | <b>1 579 \$</b>     |



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

|       |                     |            |      |            |                     |
|-------|---------------------|------------|------|------------|---------------------|
| East  |                     |            |      |            |                     |
| TOTAL | 1 216 142 822<br>\$ | 7437,20 \$ | 6886 | 7437,20 \$ | <b>14 874,39 \$</b> |

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Préfontaine**

**APPUYÉ PAR : André Choinière**

**ET RÉSOLU**

De recommander au comité d'évaluation du Pacte Brome-Missisquoi- pôle de Bedford que la subvention résiduelle de la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford soit affectée à la mise en œuvre des projets du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford et Loisirs actifs.

De contribuer un montant de 1669,56 \$ en 2023 pour la mise en œuvre des projets du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford.

**ADOPTÉE**

*Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **12.6 Fête nationale rassemblée**

Madame Préfontaine, propose que la fête nationale rassemblée soit un projet de la table des loisirs actifs du pôle de Bedford. Est-ce que le comité de la Fête nationale rassemblée est réellement nécessaire, si oui, il serait important de statuer sur les rôles et responsabilités du comité. Le comité manque de structure et la couleur de chaque fête nationale rassemblée vient qu'à teinter les événements de chaque municipalité. Est-ce que Saint-Ignace désire être dans cette entente à ces conditions ? Certains points seraient à vérifier et à clarifier. Monsieur Choinière réitère que le comité est là pour aider, mais n'est pas là pour prendre des décisions.

Un post-mortem de la fête nationale rassemblée 2022 sera rédigé par Madame Préfontaine et monsieur Choinière sera présent pour la rencontre du mois de décembre et en fera la présentation.

### **13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

2022.11192

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Éric Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h25.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ghislain Quintal  
Conseiller # 5

\_\_\_\_\_  
Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Ghislain Quintal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Quintal, Conseiller # 5